

N I V E L L E S.

LES FRANCS - ALLEUX DE LA DODAINÉ

CAHIER DES CHARGES.

J. RIBOUD, Créations Urbaines S.A.
223. Avenue Louise
1050 BRUXELLES.-

Description des travaux.

1. GROS-OEUVRE

Article 1 - Fouilles.

Les fouilles sont ouvertes aux dimensions voulues pour permettre l'exécution des fondations et égouts.

Les remblais sont soigneusement damés et exécutés à l'aide des terres provenant des déblais, à l'exclusion des racines, bois, gazon, etc.....

Article 2 - Fondations.

Elles sont établies en béton de gravier ou de pierrailles, sur le bon sol et à l'abri des gelées.

Article 3 - Béton armé.

Les ouvrages en béton armé sont exécutés conformément aux prescriptions de la N.B.N. 15, dernière édition.

Article 4 - Dalle de sol.

La dalle du rez est exécutée en béton coulé sur le sol nivelé isolé de la dalle par une feuille de polyéthylène plus armature en treillis.

Pour le garage, la chaufferie et le réduit, la dalle de sol est lissée et sert de pavement.

Article 5 - Maçonneries.

A.) En fondations sous le sol

En blocs en béton lourd exempt de cendrée.

B.) Façades

1° type Belge

- Composées de $\frac{1}{2}$ brique locale en parement rejointoyée au fur et à mesure et à peindre.

épaisseur $\pm 0,09$ m., d'un vide ventilé de $\pm 0,03$ m. et d'un bloc en béton lourd. Intérieur, épaisseur $0,19$ m. suivant indications aux plans, avec crochets de liaison galvanisés; soit une épaisseur totale de $\pm 0,31$ m.

- Les linteaux seront réalisés en briques sur champs et reliées à l'arrière linteau en béton armé par crochets en fer encastrés dans ce dernier.-

- L'isolation des murs contre humidité ascensionnelle est assurée par interposition d'une feuille de roofing placée horizontalement au-dessus du niveau des terres.

2° type Français

- Composées d'un bloc de béton alvéolé de $0,20$ m. d'épaisseur recouvert extérieurement d'un crépis de $\pm 0,01$ m. d'épaisseur d'un vide d'air de $0,03$ m. et d'une cloison en briques plâtrières de $0,07$ m. d'épaisseur, soit une épaisseur totale de $\pm 0,31$ m.

- Les linteaux seront réalisés en béton armé de $0,20$ m. d'épaisseur recouvert extérieurement d'un crépis; recouvert intérieurement d'une plaque isolante de $0,04$ m. d'épaisseur.

- L'isolation des murs contre humidité ascensionnelle est assurée par interposition d'une feuille de roofing placée horizontalement au-dessus du niveau des terres.

C.) Murs mitoyens.

1.) TARMINA ET AGRIGENTE

Constitués d'un bloc isolant de $\pm 0,15$ m. d'un vide de $0,02$ m. et d'un second bloc isolant de $\pm 0,15$ m., soit une épaisseur totale de $\pm 0,32$ m., soit mur de $0,30$, de $0,20$ simple.

2.) MARLY ET VILLENEUVE : d'un bloc de béton alvéolé de $\pm 0,19$ m.

D.) Murs portants intérieurs et cloisons intérieures.

Seront exécutés dans le même matériau que la partie intérieure des murs de façades, ou suivant le cas, en maçonnerie de briques ordinaires, ou en éléments de plâtre pour les cloisons intérieures.

E.) Corns de cheminée.-

Exécution en briques pleines ordinaires. Les conduits chauffage seront gainés par un conduit en terre cuite ou en asbeste-ciment avec registre et regard de ramonage.

F.) Souche de cheminée.-

En maçonnerie de briques locales, en deux murs d'une demi brique reliés par des fers d'ancrage. Couronnement par dalles en béton armé coulées en coffrage lisse. La surface est lisse et n'est destinée à recevoir ultérieurement aucun enduit.

G.) Pierres bleues.-

Le seuils de porte seront en pierre bleue sciée de deuxième catégorie, d'épaisseur de $\pm 0,05$ m.

H.) CONVRS MURS.-Article 7. - Dalle d'étage1) Type agrigente - Taormina.-

Solives de bois recouvertes par dessus de plaques de bois comprimé. Clouées aux solives et par dessous de plaques de plâtre.

2) Type Marly et Villeneuve.-

En hourdis préfabriqués composés d'éléments de béton armé, de dimensions appropriées.

Article 8. - Egoûts.

Le réseau d'égoûts recueille les eaux résiduaires et pluviales, le tout conformément aux exigences des règlements communaux.

Il figure sur les plans à titre indicatif, c'est-à-dire susceptible de modification en cours d'exécution.

Les tuyaux sont en grès vernissé. Tuyaux et sterfputs de sections appropriées, dont le départ se trouve au pied des décharges.

Chambres de visite en maçonnerie d'une brique d'épaisseur posée sur une fondation en béton maigre, parois intérieure cimentées, elles seront fermées par une dalle en béton, ou un couvercle métallique peint au minium. L'entreprise comprend le raccordement à l'égout public. Les chambres intérieures éventuelles seront fermées par un double couvercle hermétique.

Article 9. - Toiture.-

1.) Charpente.

En volige type fermette, en sapin rouge du Nord ou autre essence de qualité charpente à moyenne résistance C.B.R. y compris fermes, vernes, chevrons, gîtage, contre-gîtage, chevêtres et planches de rives.

Tous les bois de charpente subissent un traitement de protection.

2.) Couvertures.

Tuiles béton à ondes asymétriques SNELDECK ton gris foncé ou brun, format 30/60.

La pose se fait conformément aux prescriptions du fabricant sur des latteaux en bois de charpentes avec interposition en sous-toiture d'un voile; type SIZALKRAFT.

Article 10. - Zinquerie.

Inc Vieille Montagne n° 12 et 14 suivant le cas, pour les gouttières, les descentes d'eau pluviale de sections rondes et les divers solins, noues et rives.

2. Parachèvement.-

Article 11. - Plafonnage.

Sur tous les murs et plafonds des locaux d'habitation, y compris les halls et couloirs et à l'exclusion des locaux dénommés garages, réduit et chaufferie, un enduit appliqué en deux ou trois couches, variante : utilisation de GYPSINE ou similaire ou de plaques de plâtre à enduire ou non, suivant le cas, les plafonds de l'étage recevront une isolation en laine de verre et un revêtement en plaques de plâtre.

Protège-angle en acier galvanisé à tous les angles sortants enduits hauteur 1,50 m.

Les cloisons exécutées en éléments de plâtre ne recevront pas d'enduit.

Article 12. - Revêtement de sol.

1) MARLY

- a) Living, hall, cuisine, W.C., rez. Dalles d'usine format $\pm 14 \times 24$.
- b) Chambres et dégagement étage : Tapis-plain feutre collé sur une chape de ± 7 cm. d'épaisseur.
- c) Salle de bain, douche, W.C. de nuit, carreaux en grès CERAME, format 5×5
- d) Garage : Chape lissée

2) TAORMINA et AGRIGENTE

- a) Living, cuisine, hall; Dalles d'usine, format $\pm 14 \times 24$
- b) Chambres et dégagement : Tapis-plain feutre collé sur chape de ± 7 cm d'épaisseur.
- c) Salle de bain, douche, W.C. Carreaux en grès CERAME, format 5×5 .
- d) Garage et chaufferie : chape lissée

3) VILLENEUVE

- a) Hall, living, dégagement 1er étage : carreaux vinyliques collés sur chape de ± 7 cm. d'épaisseur.

- b) W.C., cuisine, salle de bain : carreaux en grès CERAME, format 5 x 5.
- c) Chambres et dégagement 2ème étage : tapis-plain, feutre collé sur une chape de $\pm$ 7 cm. d'épaisseur.
- d) Garage : chape lissée

Article 13 - 1 - Revêtements faïence

Carreaux en faïence, format 15 x 15, dans une gamme de 3 tons : Blanc et deux teintes pastels.

Salles de bains : au pourtour de la baignoire sur une hauteur de 5 rangs, habillage bain avec trappe d'accès y compris le retour.

Cuisine : Au dessus de l'évier et retour mur façade sur une hauteur de 3 rangs.

Douche : (MARLY)

Au pourtour du tub de douche sur une hauteur de 12 rangs.

Article 13 - 2 - Plinthes.

- Plinthes en grès : CERAME dans les pièces revêtues de grès CERAME
- Plinthes en plastique ou spinn rouge dus Nord à peindre, dans les pièces revêtues de tapis et de carreaux plastiques.
- Plinthes en dalles d'usine : ($\frac{1}{2}$ hauteur = $\pm$ 7 cm.) dans les pièces revêtues de dalles d'usine

Article 14. - Menuiseries extérieures.

1.) Chassis et portes d'entrée.

Les chassis de fenêtres, portes-fenêtres et porte d'entrée sont en MERANTI - 1er choix.

Les parties extérieures des chassis sont traitées.

Les chassis sont destinés à être peints ou vernis.

Les chassis sont du type à cadre dormant et placé derrière une battée

.../...

en maçonnerie avec seuil en pierre bleue

2) Porte de garage.

La porte de garage sera métallique à peindre. Elle sera du type basculant et équipée d'une serrure de sûreté.

3) Volets.

Des volets extérieurs battants sont prévus aux endroits indiqués aux plans. - Ils seront en MERANTI idem que châssis.

Ils seront pourvus d'un système de fermeture.

Article 15. - Vitrerie.

Verre étiré demi-double, épaisseur suivant dimensions du volume, posé au mastic.

Article 16. - Boîte aux lettres.

Une boîte aux lettres en POLYESTER ou équivalent sur poteau est prévue à front de trottoir.

Article 17. - Menuiserie intérieure.

- Portes intérieures à peindre, à âme alvéolée et deux faces unies du type BRUYNZEEL, sans vitrage, pendues sur trois charnières cuivrées ou paumelles fonte ou acier et bronze, y compris la quincaillerie en aluminium éloxé.

- Chambranles et ébasements métalliques

- Plinthes en P.V.C., hauteur 7 cm.

- Escalier en bois de hêtre à vernir, avec main-courante et balustrades.

- VILLENEUVE -

- Trappe d'accès au grenier en sapin rouge du Nord.

- MARLY -

Echelle de meunier pour accès au grenier.

Dans les combles : Plancher de circulation de 1 mètre de large, voliges clouées dans la partie centrale, et bordant la trappe d'accès.

Article 18. - Tablettes.

Dans tablettes en marbre de + 25 mm. d'épaisseur - suivant échantillon sont prévues devant les fenêtres type BELGE sauf pour les salles d'eau où elles sont prévues en faïence.

Article 19. - Cheminées décoratives.

Chaque living est pourvu d'un conduit de fumée, à l'exclusion de tout autre achèvement. *pas pour la maison Villeneuve - A.S.*

Article 20. - Installation sanitaire

Distribution d'eau froide :

Tuyauterie et accessoires en acier galvanisé pour l'alimentation depuis le compteur vers tous les appareils, avec l'alimentation vers la chaufferie et raccordement au BOILER.

Les tuyaux sont encastrés dans les locaux habités et apparents dans les autres locaux.

Distribution d'eau chaude :

Pour baignoires, douches, lavabos et éviers de cuisine, également en tuyaux galvanisés.

La production d'eau chaude sera assurée par un BOILER incorporé à la chaudière de l'installation de chauffage fonctionnant au mazout.

Chutes W.C. :

En tuyaux P.V.C. de Ø 90 mm. depuis l'égoût et prolongés jusqu'au toit.

Décharges bains et cuisines :

- Colonne des salles de bains en tuyaux P.V.C. de $\varnothing$ 40 mm.
- La décharge de cuisine en tuyaux P.V.C. de $\varnothing$ 40 mm.

Appareils :

L'équipement prévu figure au plan et répond aux caractéristiques suivantes :

- Evier cuisine : un évier INOX 18/10 FRANKE de 120 x 60 cm. à 2 cuves et un égouttoir avec mélangeur à bec mobile au-dessus.
- W.C. : un W.C. Monobloc (à chasse basse) avec double couvercle en BAKELITE noir
un porte-rouleau chromé
- Baignoire : une baignoire en tôle émaillée blanche : 160 x 70 cm. avec mélangeur bain, douche flexible, bouchon et chaînette
- Lave-mains : posé sur console avec robinet d'eau froide, bouchon et chaînette.
- Lavabo : en porcelaine vitrifiée blanche, 60 x 48 cm., posé sur console, robinets d'eau chaude et froide, bouchon chaînette.
Accessoires : miroir 60 x 39 cm., étagère porcelaine blanche, porte essuie double.
- Bidet :
- Tub de Douche : bouch. . 70 x 70 en fonte émaillée, blanche, mélangeur de douche
pomme de douche réglable.

Emplacements appareils :

- 1.) MARLY : 1 toilette comprenant - 1 W.C., 1 lave mains
1 salle de bain comprenant 1 baignoire, 1 bidet, 1 lavabo, 1 W.C.
1 salle de douche comprenant : 1 Tub de douche, 1 lavabo
Cuisine : 1 évier
Garage : 1 robinet double service.
- 2.) AGRIGENTE : 1 toilette comprenant 1 W.C.
1 salle de bains comprenant : 1 baignoire, 1 bidet, 1 lavabo
1 salle de douche comprenant : 1 Tub, 1 lavabo
Cuisine : 1 évier
Garage : Robinet double service.

- 3.) VILLENEUVE : 1 toilette comprenant 1 W.C.
1 salle de bains comprenant : 1 baignoire, 1 bidet,
1 lavabo, 1 W.C.
Garage : robinet double service.
- 4.) TAORMINA : 1 toilette comprenant 1 W.C.
2 salles de bains comprenant 1 baignoire, 1 lavabo,
1 bidet
Cuisine : 1 évier
Garage : 1 robinet double service.

Article 21. - Installation électrique.-

L'installation électrique commence immédiatement après le compteur et est conçue de manière à répondre aux normes en vigueur et aux prescriptions de la compagnie distributrice.

L'installation comprend suivant le type d'habitation, les équipements suivants :

Coffert VYNCKER à 24 coupe-circuits, mise à la terre de toute l'installation.

TAORMINA.-

<u>Extérieur</u> :	1 centre, 1 direction bipolaire 1 sonnerie de porte
<u>Hall</u> :	1 centre, 3 directions 1 prise simple 1 tube vide R.T.T.
<u>Dégagement</u> :	2 centres, 3 directions
<u>Séjour</u> :	1 centre, 1 direction (coin à manger) 1 prise commandée, 1 direction 3 prises simples 1 tube vide T.V. 1 tube vide thermostat
<u>Cuisine</u> :	1 centre, une direction 1 prise simple 1 prise cuisinière 3 x 20A. 1 prise lave-vaisselle 2 x 15A. 1 prise terre frigo
<u>W. C.</u> :	1 centre, une direction
<u>Bains</u> :	1 direction bipolaire 1 arrivée sur lavabo 1 prise terre commandée
<u>Buanderie</u> :	1 centre, une direction 1 prise machine à laver 1 arrivée de courant chauffage
<u>Chambres</u> :	Prise commandée, une direction 2 prises simples
<u>Garage</u> :	1 centre, deux directions, 1 prise terre
<u>Dégagement</u> :	1 centre, deux direction 1 prise
<u>Dressing</u> :	1 centre, une direction AS
<u>Bains</u> :	1 centre, une direction bipolaire .../... 1 prise de terre commandée.

AGRIGENTE .-

<u>Extérieur</u> :	1 centre, une direction bipolaire 1 sonnerie de porte
<u>Hall</u> :	2 centres, 4 directions 1 prise simple 1 tube vide R.T.T.
<u>Séjour</u> :	1 centre, une direction (coin repas) 1 prise commandée, deux directions 3 prises simples 1 tube vide thermostat
<u>Cuisine</u> :	1 centre, deux directions 1 prise simple 1 prise cuisinière 3 x 20A. 1 prise lave-vaisselle 2 x 15A. 1 prise terre frigo 1 prise machine à laver
<u>W. C.</u> :	1 centre, une direction
<u>Garage</u> :	1 centre, deux directions 1 prise de terre 1 arrivée de courant chauffage
<u>Bains</u> :	1 direction bipolaire 1 arrivée lavabo 1 prise de terre commandée
<u>Chambres</u> :	1 prise commandée, une direction 2 prises simples
<u>Dégagement</u> :	1 centre, trois directions
<u>Douche</u> :	1 arrivée sur lavabo en une direction bipolaire
<u>Grenier</u> :	1 centre, une direction

MARLY.

Extérieur : 1 applique, 1 direction bipolaire
1 sonnerie de porte

Hall : 1 centre, 3 directions
1 prise simple
1 tube vide R.T.T.

Séjour : 1 centre, 1 direction (coin à manger)
1 prise commandée 2 directions
3 prises simples
1 tube vide thermostat

Cuisine : 1 centre, 3 directions
1 prise simple
1 prise cuisinière 3 x 20A.
1 prise lave-vaisselle 2 x 15A.
1 prise frigo (terre)

W. C. : 1 applique au lavabo, 1 direction

Garage : 1 centre, 2 directions
1 prise terre
1 prise machine à laver
1 arrivée de courant chauffage

Dégagement : 1 centre, 3 directions

Bains & douche :

1 arrivée au dessus lavabo commandée par un interrupteur bipolaire

1 prise terre commandée

Chambres : 1 prise commandée
2 prises

VILLENEUVE :

- Extérieur : 1 centre, une direction bipolaire
1 sonnerie de porte
- Hall : 1 centre, trois directions
1 prise simple
1 tube vide R.T.T.
- Dégagement : 1 centre, trois directions
- Séjour : 1 centre, une direction (coin à manger)
1 prise commandée, une direction
3 prises simples
1 tube vide T.V.
1 tube vide thermostat
- Cuisine : 1 centre, une direction
1 prise simple
1 prise pour cuisinière 3 x 20A.
1 prise lave-vaisselle 2 x 15A.
arrivée fils hotte
- W. C. : 1 centre, une direction
- Garage : 1 centre, une direction
1 prise terre
1 arrivée de courant chauffage
- Dégagement : 1 centre, trois directions
1 arrivée lavabo, 1 prise terre commandée
- Bains : 1 prise commandée
- Chambre : 2 prises simples

La fourniture et l'installation des appareils d'éclairage ne sont pas comprises dans l'entreprise.

Le tubage est réalisé en tubes P.V.C. ou similaire

Les circuits pour les points lumineux et les prises de courant seront des circuits séparés.

Le tubage est encastré, sauf dans les garages, réduits et chaufferies où il est apparent.

Les interrupteurs encastrés sont du type à bascule de teinte blanche, idem pour les prises.

Dans les garages et chaufferies, les interrupteurs et prises sont du type apparent.

A chaque centre lumineux il est prévu un moyen de suspension pour appareil d'éclairage.

Le raccordement au réseau de la société distributrice, la fourniture et le placement d'un compteur K.W.h. sont à charge de l'acquéreur.

Article 22. - Installation de chauffage.

L'installation sera du type chauffage à eau chaude, par radiateurs en tôle d'acier, à circulation accélérée et vase d'expansion sous pression à membrane avec dispositif de sécurité.

L'installation est calculée de façon à garantir par -10°C. à l'extérieur, les températures intérieures suivantes :

- living - coin à manger : 22°
- cuisine : 20°
- salles de bains et douches: 24°
- Hall, dégagement, chambres : 18°

Régulation de la température :

La température intérieure des locaux sera assurée en permanence par le thermostat d'ambiance placé dans le local "séjour".

Il sera possible de modifier la température de départ de l'eau du

chauffage, ceci en mi-saison et en été, en agissant sur le réglage de la vanne 3 voies manuelles.

Habillage de l'installation :

- la chaudière sera calorifugée et carrossée d'origine
- le BOILER est incorporé à la chaudière
- Toutes les tuyauteries recevront une couche de peinture anti-rouille, qualité "PRIMER - GRIS",
- les radiateurs sont livrés d'usine avec peinture anti-rouille

Equipements des appareils :

Tous les appareils : chaudière, brûleur, boiler, circulateur, radiateurs, possèdent leurs vannes d'isolement pour leur enlèvement individuel, éventuel, de l'installation. Dans toutes les parties hautes de l'installation des purgeurs sont prévus; dans les parties basses, des robinets de vidange seront placés.

Citernes à mazout : Citerne à enterrer, asphalté, juté. - Capacité : 2.200 litres.

Article 23. - Peintures.

1) Murs extérieurs :

- a) Parements en briques : recevront deux couches de peinture hydrofuge dans une teinte dominante blanche.
- b) Murs crépis : couche de finition teinte dans la masse avec dominante blanche.

2) Menuiserie extérieure:

- les chambranles métalliques seront peints
- les escaliers recevront une couche de protection
- les radiateurs recevront une couche de protection.

Article 24. - Aménagement des abords.-

- Il est prévu un dallage en dalles de ciment 30/30 pour l'accès piétonnier, l'accès au garage et l'aménagement d'une terrasse.-
- C Ce dallage sera posé sur une fondation en béton de briquillons.
- Clôture de la propriété par une haie végétale
- Il sera procédé à une mise sous profil sommaire de la parcelle.

Mobilier cuisine :

Réalisation en stratifié blanc.

Meubles sous évier; dimensions : largeur 120 cm.
profondeur 55 ou 60 cm.

2 ou 3 portes + étagère.

Bloc suspendu :

dimensions : largeur : 120 cm.
 Hauteur : 60 cm.
 2 ou 3 portes, plus deux étagères.-
